

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

# MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 août 2009 relatif à l'habilitation de l'Université de Strasbourg à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme CÉLINE FOURREAUX, née le 27 juin 1988 à LAXOU (054), en vue de son inscription au Master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention EPISTEMOLOGIE ET MÉDIATION SCIENTIFIQUE**

*mention bien*

est délivré à **Mme CÉLINE FOURREAUX**

au titre de l'année universitaire 2012-2013, et confère le **grade de Master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Strasbourg, le 31 mars 2014

*Le titulaire*

N°

STRASBG

10170862

/2014201212417

*Le Président*



Alain BERETZ



*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Jacques-Pierre Gougeon



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
UNIVERSITÉ FRANÇOIS RABELAIS DE TOURS

# LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 2008 relatif à l'habilitation de l'Université François Rabelais de TOURS à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par M. EMMANUEL GERBER, né le 1 juillet 1988 à SELESTAT (067), en vue de son inscription à la Licence Professionnelle ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL**, spécialité **MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT**,  
*mention assez bien*

est délivré à **M. EMMANUEL GERBER**

au titre de l'année universitaire 2009-2010

et confère le **grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Orléans, le 17 janvier 2011

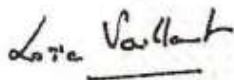
*Le titulaire*



N° TOURS 8946510

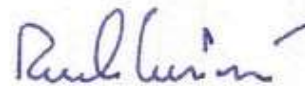
/2011200904249

*Le Président*



Loïc VAILLANT

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Paul CANIONI

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

UNIVERSITÉ RENNES 1

# MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1997 relatif aux habilitations de l'Université Rennes 1 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. SAMUEL NOURRY, né le 9 mai 1975 à NANTES (044), en vue de son inscription à la maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la **MAÎTRISE DE BIOLOGIE DES POPULATIONS ET DES ÉCOSYSTÈMES**, *mention assez bien*

est décernée à **M. SAMUEL NOURRY**

au titre de l'année universitaire 1997-1998.

Fait à Rennes, le 6 novembre 1998

Le titulaire



N° RENNES I 1350756

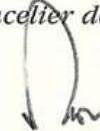
/1998199707133

Le Président



Jacques LENFANT

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



William MAROIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
JEUNESSE ET SPORTS

# BREVET PROFESSIONNEL

## DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

**Spécialité animateur**

**Mention Education à l'environnement vers un développement durable**

est attribué en application de l'arrêté de mention du 27/02/2017

à Monsieur Anthony PARENT (Numéro NJS : NJS00275617R)

né le 27/11/1990 à BOIS-BERNARD (Pas-de-Calais)

N° du diplôme BP4ACL180445

Signature du titulaire



A Strasbourg, le 21 décembre 2018

La Directrice régionale et départementale



Anouchka CHABEAU

RNCP niveau IV – EQF niveau 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
JEUNESSE ET SPORTS

0004496

IMPRIMERIE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Bourgogne-Franche-Comté

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

*Niveau 5 du cadre européen des certifications emportant l'acquisition de 120 crédits européens (ECTS)*

*Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et notamment son article D.811-139*

*Vu le procès-verbal de l'examen du brevet de technicien supérieur agricole établi le 4 juillet 2022 par le Président du jury.*

*Le diplôme du brevet de technicien supérieur agricole*

**Option : Gestion et protection de la nature, mention Assez bien**

*est conféré à Madame ALLEAUME Alexie Théa Louise,  
né(e) le 11 novembre 2002 à NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)*

*pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.*

Fait à DIJON le 2 novembre 2022

Pour le Ministre :  
La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et  
de la Forêt

Signé : Marie-Jeanne FOLLIER



Signature du Titulaire

*Alleaume*

N°22/D/185000/22027417